Le Courrier du Parc

2 500 exemplaires - N°92 - 4e trimestre 2020

PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P 202053
Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

Distribution de plants de haies 2
Primes pour la plantation : Yes we plant 3
En direct de la ferme - Le retour du loup ..... 4 & 5
Le bassin de l'Attert, un site Natura 2000 pilote d'un projet Life ! 6
Itinérance Aquatique 7
Ça bouge dans la Vallée 8
Spectacle Bleu grenouille 8

Le bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :

Voie de la Liberté 107 à 6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Rédaction & relecture : Clément Authelet, Paul Depauw, Nathalie Druart, Sylvie Hubert, Marie Lanotte, Dominique Scheepers et Vincent Villers

Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Commune d'Attert

Wallonie environnement SPW

Distribution de plants de haies

© Olivier Oswald

Cette année, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert distribuera des arbres et arbustes de haies.

Vous pourrez planter **une haie fleurie et fruitière** : cette haie vous apportera couleurs et parfums au printemps et en automne les baies de toutes les couleurs feront le régal des oiseaux.

Vous y trouverez du Cornouiller sanguin, du Groseillier rouge, du Sureau noir, de la Viorne obier, de l'Aubépine à deux styles, du Noisetier commun, de la Viorne Lantane et du Cornouiller mâle.

Tous les plants distribués seront des espèces indigènes mellifères recommandées par le SPW.

Les plants seront distribués par groupe d'une dizaine de plants différents ce qui est suffisant pour planter 5 m de haie.

Vous recevrez également le dépliant « Les haies du Parc naturel de la Vallée de l'Attert » qui vous donnera des informations sur les différents types de haies, leur rôle et des conseils à la plantation.

La distribution se fera, dans la limite des stocks disponibles, le samedi 28 novembre à partir de 9 h 30 sur le parking du haut de la maison communale d'Attert, à proximité du verger communal

Cornouiller sanguin

Cornouiller mâle

Viorne obier

Yes we plant : montants forfaitaires octroyés pour les plantations

- ✓ **Alignements d'arbres** : 6 euros par arbre acheté en pépinière ou 2 euros par bouture de saule
- ✓ **Vergers** : 25 euros par arbre d'une variété reconnue ou certifiée
- ✓ **Haies** : 5 euros par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang — 7 euros par mètre dans le cas d'une plantation en deux rangs — 9 euros par mètre dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus avec un maximum de 10 mètres de largeur
- ✓ **Taillis linéaire** : 1,5 euro par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang — 3 euros par mètre dans le cas d'une plantation en deux rangs — 4 euros par mètre dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus avec un maximum de 10 mètres de largeur
- ✓ Montants forfaitaires pour l'**entretien des arbres-têtards** : 20 euros par arbre traité en « têtard ».
- ✓ **Réalisation par entreprise spécialisée** : les montants mentionnés dans le tableau sont multipliés par 1,5 lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise spécialisée pour le type de travaux concernés sans toutefois dépasser 80 % du montant total des factures.

Primes pour la plantation : Yes we plant !

Pour améliorer la biodiversité et la qualité des paysages, recréer un maillage écologique et lutter contre l'érosion des sols, le Service public de Wallonie octroie aux propriétaires de terrains situés sur le territoire de la Région wallonne, une subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres-têtards.

Cette subvention s'inscrit entre autres dans le cadre de l'objectif ambitieux de la plantation de 4 000 km de haies et/ou d'un million d'arbres « Yes we plant » et les montants d'intervention ont été revus à la hausse.

Conditions

Pour bénéficier des subventions, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Votre parcelle doit être située en **Région wallonne** et ne pas être affectée en tant que zone forestière au plan de secteur en vigueur.
- Vous devez conserver et entretenir les plantations pendant une durée minimale de **30 ans**.
- Vous devez posséder un **droit de propriété** ou être titulaire d'un droit d'usage de la parcelle.
- Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez obtenir l'**accord signé du propriétaire**.

Le vade-mecum disponible sur *forms6.wallonie.be/formulaires/Vademecum-Subventions-Haies.pdf* reprend toutes les conditions d'éligibilité, les montants octroyés (voir aussi le cadre page 2) et les essences éligibles. Veillez à le lire attentivement afin de prendre connaissance des conditions et vérifier si vous y répondez.

Procédure

Un mois avant la réalisation des travaux, le demandeur introduit une demande de subvention. Le formulaire de demande est téléchargeable sur *biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-a-la-plantation.html?IDC=6057* « Procédures et formulaires ». Une version en ligne est en préparation et sera prochainement disponible. La demande écrite doit être envoyée à la Direction de la Nature et des Espaces verts. Les coordonnées pour l'envoi ainsi que les documents à joindre figurent dans l'annexe 5 du formulaire.

L'administration dispose de 30 jours pour transmettre sa décision (autorisation ou refus) au demandeur.

S'il obtient l'autorisation, le demandeur dispose de 2 ans à dater de la date de la décision pour effectuer les travaux.

Dans un délai de 3 mois après la réalisation des travaux, le demandeur signale la fin de ceux-ci et demande la liquidation de la subvention. Il fournit au minimum 4 photos prises à l'issue des travaux, la facture d'achat des plants et la facture de l'entreprise spécialisée si nécessaire.

La subvention est liquidée si les conditions ont toutes été respectées. Des contrôles par les services du SPW sont toutefois possibles.

Besoin d'aide ?

Comme elle le faisait déjà auparavant, l'équipe du Parc naturel est à votre disposition pour vous aider à remplir les demandes de prime : 063 22 78 55 - parcnaturel@attert.be

Les agriculteurs peuvent s'adresser à Natagriwal (0493/33.15.89 — *plantations@natagriwal.be).*

Un contact peut également être pris avec le service subsides plantations du SPW (*subventions.plantations@spw.wallonie.be*)

Documentation

Pour vous aider à concevoir votre projet, vous trouverez plein d'infos sur Internet, entre autres :

- Le dépliant sur les haies du Parc *www.pnva.be/files/uploads/2016/04/Haies-1.pdf*
- Le site *yesweplant.wallonie.be*
- Pour le choix des essences : *www.mahaie.be* (brochure interactive)
- Brochures de la RW : sur les haies *environnement.wallonie.be/publi/dnf/haies-pour-demain.pdf* ou sur les vergers *environnement.wallonie.be/publi/dnf/vergers.pdf*

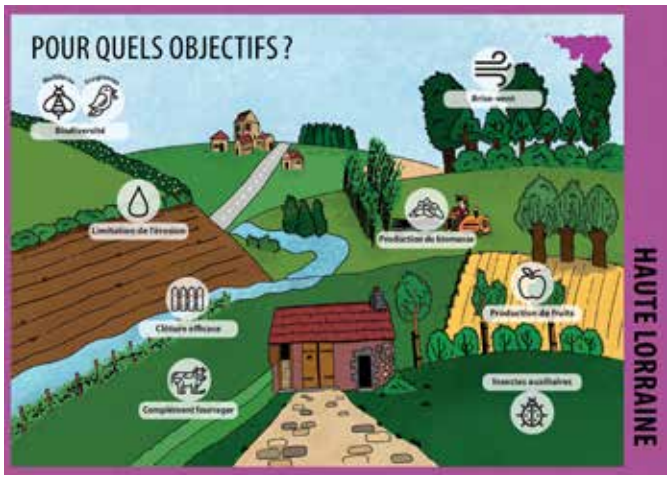

Brochue interactive : haie si on plantait - www.mahaie.be

La confirmation du retour du loup dans nos landes et forêts de Wallonie a réjoui récemment tous les défenseurs de la nature car cette bonne nouvelle vient couronner un long processus d'étude et d'aménagement environnementaux en faveur de la biodiversité animale. Le fait qu'il n'a pas été réintroduit grâce à sa capture en d'autres lieux mais qu'il soit « revenu naturellement » démontre en effet la « bonne santé » de l'ensemble de la chaine trophique de la faune sauvage sur notre territoire.

Les loups de Lischert

Dans notre vallée de l'Attert, d'autres « Loups » se sont également implantés et là aussi c'est une bonne nouvelle pour la biodiversité. Je vous parle de la « ferme des loups » que gère la famille Wolff depuis 4 générations dans le village de Lischert.

« *À l'origine nous occupions la petite chèvrerie implantée au sein du village* » me dit Jean-Claude Wolff. « *C'est là que je suis né. Au début des années soixante, mon père, Raymond, profita de la prime européenne à l'arrachage des arbres fruitiers pour investir et la transformer en une ferme laitière* ». Les chèvres laissent la place à un troupeau de vaches Blanc bleu mixte qui dès lors assurent la viabilité de l'exploitation qui va poursuivre son développement.

Quand la PAC s'en mêle

Vingt ans plus tard, nouveaux chambardements : d'une part c'est l'Europe qui impose les quotas laitiers en vue de limiter la production laitière (1984) et d'autre part c'est le ministère de l'Agriculture et la Commune qui engagent le remembrement agricole (1986).

Les quotas laitiers imposaient à chaque exploitation la limitation de sa production laitière à son niveau « historique » (soit celui 1983 + 2,5 % soit celui de 1985 – 2,5 %). Tout dépassement productif était si fortement taxé (90 % du prix d'achat) qu'il était impossible pour les éleveurs laitiers d'augmenter leur production sinon par achat de quotas supplémentaires auprès d'autres producteurs en cessation d'activité. Si bien qu'au cours des trente années que va durer ce système, le nombre de producteurs laitiers en Belgique sera divisé par 5 (il se réduit de 40.000 à 8.000) alors que la quantité de lait produite restera quasi inchangée !

Tous les bovins produits sont valorisés dans la filière bio !

Le remembrement agricole, lui a comme principal objectif d'améliorer la structure des exploitations en regroupant les diverses parcelles en des parcelles plus grandes, moins éloignées du siège d'exploitation, mieux adaptées et accessibles aux nouveaux engins mécaniques. C'est souvent aussi l'occasion de moderniser la voirie locale voire de déplacer certaines exploitations.

Pour la famille Wolff c'est une vraie révolution ! Elle quitte le centre de Lischert pour de nouveaux et vastes bâtiments construits à la sortie du village (Op der Knupp) et surtout elle abandonne la spéculation laitière pour se consacrer à la seule production de viande bovine mais toujours avec la même race Blanc bleu belge. Jean-Claude et son épouse en assurent désormais la gestion, aidés par leur fils William qui en 2015 s'associe par reprise de la moitié.

Le choix du Bio : une évidence pour les Wolff

Entretemps la « ferme des loups » a bien évolué. Elle compte désormais 170 ha dont 140 de prairie permanente. Et surtout en 2002, elle entre en conversion bio. Label bio qu'elle obtient 2 ans plus tard et qu'elle a conservé depuis lors (certifié par CERTISYS).

Le Blanc bleu a laissé la place à la Limousine plus rustique. « *C'est la race viandeuse par excellence* » me dit William qui ne tarit pas d'éloge sur le persillé et la tendreté de cette viande. « *Quel plaisir, chaque fois qu'un de nos clients envoie ses commentaires par mail pour dire qu'il n'a jamais mangé de si bonnes carbonades !* »

Clientèle qui peut aussi passer directement commande et « remplir son

panier » via le site web de la ferme : *www.lafermedesloups.be*.

Clients qui ne sont pas que « carnivores » et pour lesquels Jean-Claude a toujours réservé les meilleures pommes de terre que chaque année il produisait pour les besoins de la famille.

D'année en année, la demande en pommes de terre ne cesse de croître et Jean-Claude y associe un autre légume racine : les carottes et qui connaissent le même succès.

Alors pourquoi pas élargir encore la gamme ? C'est chose faite depuis cette année. Juste en face de la ferme un grand potager a pris place et malgré une saison marquée par la sécheresse et la canicule, choux, salades et potirons font la fierté de toute la famille Wolff. « Les bonnes terres » ne manquent pas sur la ferme des Loups et y insérer une culture maraîchère dans la rotation ne serait pas sorcier, mais où trouver le supplément de main d'œuvre dont cette spéculation est si gourmande ? Avec l'arrivée de François, l'autre fils, à qui Jean-Claude va céder ses parts pour une retraite bien méritée, la relève est assurée.

Enfin, toujours pour satisfaire la clientèle, un espace de vente vient d'être installé à la ferme dans l'attente de pouvoir construire un véritable magasin où proposer tous leurs produits (viande bovine et ovine) et ceux des autres producteurs locaux.

Que de chemin parcouru en 60 années ! Que de réformes imposées d'en haut et tant de nouvelles opportunités et technologies à intégrer pour rester dans la course ! C'est le lot commun de beaucoup de nos exploitations agricoles qui chaque jour luttent pour leur survie.

Pour la famille Wolff, la mission est en tout cas bien remplie et la « Ferme des loups » est -comme notre loup cité plus haut- bien à sa place au sein du Parc naturel où elle collabore à la bonne gestion territoriale et participe à la qualité de vie de ses habitants.

Plus d'info sur : *https://www.biowallonie.com* et *https://www.lafermedesloups.be*

Paul Depauw

www.comicearlon.be

Le magasin provisoire à l'entrée de la ferme vous accueille avec les produits de saisons

Le bassin de l'Attert, un site Natura 2000 pilote d'un projet Life !

La commune d'Attert est ornée d'un paysage vallonné attrayant formé de prairies diversifiées, tapissée de forêts de hêtres, chênes et charmes et entrecoupée d'un important réseau de haies indigènes indispensables pour de nombreuses espèces. Ce décor a principalement été façonné par les cours d'eau de l'Attert et de la Nothomb.

C'est ici qu'a été désigné un site Natura 2000 exceptionnel de 1400 hectares, celui du bassin de l'Attert entre Thiaumont, Tontelange et Parette. Celui-ci tente de protéger un patrimoine naturel encore relativement épargné comme en atteste la présence d'une population relictuelle de Triton crêté dont l'habitat humide riche de la région a échappé aux drainages et assèchements que l'on pratiquait couramment.

Des prairies maigres de fauche, des prairies alluviales et une des dernières pelouses calcaires sur marne de Belgique sont présentes.

Du côté des oiseaux, l'endroit est un lieu de vie et de reproduction pour la Pie-grièche écorcheur, le Pic mar, le Milan royal et le Milan noir.

Enfin, une espèce rendant service en chassant les araignées et les mouches piqueuses du bétail habite également les lieux au niveau des combles de vieux bâtiments et des étables. Il s'agit d'une chauve-souris, le Murin à oreilles échancrées.

Pour ces différentes raisons, le site du bassin de l'Attert a été sélectionné parmi les zones Natura 2000 pour y développer un projet pilote durant 2 ans mené par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert dans le cadre du Life intégré BNIP. Ce projet Life intégré a pour vocation de répondre aux interrogations que pourraient avoir les propriétaires ou exploitants privés en Natura 2000 et, pour les volontaires et en concertation avec eux, de mettre en place des projets pour préserver ou mieux accueillir la biodiversité sur leur terrain. Il peut par exemple s'agir de planter des haies, des arbres ou de creuser une mare.

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une parcelle en zone Natura 2000 ?

Il faut savoir qu'en Natura 2000, le coût de ce type de travaux bénéfiques à la nature peut être remboursé à 100 % et même générer par la suite, via d'autres aides, des primes uniques ou des subventions annuelles. De plus, les dossiers parfois complexes de demandes pour ces financements sont montés gratuitement à la place du propriétaire ou de l'exploitant.

Alors, vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'une parcelle dans cette zone ? Vous souhaitez être informé des travaux qui peuvent être bénéfiques à la nature, tout en bénéficiant des aides de la Région wallonne ? Ou vous souhaitez mieux comprendre vos droits et devoirs par rapport à Natura 2000 ?

Contactez Clément Authelet, chargé de mission « Life intégré BNIP » au Parc naturel de la Vallée de l'Attert : 0491/39 72 02 - c.authelet@pndg.be

© Lucie Authelet

Bienvenue à Clément qui va également assurer ce poste de sensibilisation sur deux autres zones pilotes, l'une sur le Parc naturel de Gaume, l'autre sur le territoire du Parc naturel de l'Ardenne méridionale

Itinérance Aquatique

« Itinérance Aquatique »... le nom vous dit certainement quelque chose ! Démarré en 2017, le projet retenu par le programme Interreg V A Grande Région touche aujourd'hui à sa fin.

Alors, un petit bilan s'impose. En quatre ans, qu'avons-nous bien pu faire ?

Fête du Parc et animations

Beaucoup de choses, au final. Vous vous rappelez sûrement de la Fête du Parc à Nobressart fin juin 2018 ? Entre spectacles, concerts, animations, dessins, structures musicales... Il y en avait pour tous les goûts ! Et tout comme le Parc naturel de la Vallée de l'Attert, les autres partenaires du projet ont chacun proposé un temps fort (week-end ou journée) consacré à la thématique des milieux humides.

Mais ce n'est pas tout ! Parce que, soyons honnêtes, un week-end en quatre ans, ça fait peu. Plusieurs soirées thématiques ont été organisées. Citons la conférence sur les ratons-laveurs ou les films sur la migration des grues ou encore sur la perception de l'eau dans le monde. Nos aventuriers du Mercredi Nature ont eu le plaisir de s'essayer au design culinaire grâce aux « Bêtises de Nicolas » avec de belles réalisations à la clé !

Concours photos

Vous avez peut-être participé au concours photo qui s'est déroulé en 2018 sur l'ensemble des territoires des partenaires et dont, n'oublions pas, le prix « Patrimoine » a été remporté par Julie Bourgeois et sa magnifique photo du lavoir tunnel de Lottert. Quatre-vingt de ces photos ont ensuite été imprimées pour former une exposition itinérante.

Sentier Natur'Accessible

Et êtes-vous aller faire un tour à Metzert, le long du nouveau sentier dans le bois du Dareck ? Il s'agit là aussi d'une réalisation d'Itinérance Aquatique, en partenariat avec le projet « Natur'Accessible ».

Carnets et jeux

Vos enfants vous ont peut-être montré leurs œuvres d'art griffonnées ou délicatement peintes dans les petits carnets à dessin conçus par les partenaires du projet, ou encore ont-ils testé vos connaissances sur les milieux humides grâce au jeu des 9 Familles, aux questions en français et allemand ?

Œuvre et spectacle

De plus, toujours grâce à Itinérance Aquatique, une œuvre d'art, réalisée par Guy Fagny, va bientôt venir rendre hommage au Marais de Grendel.

Et finalement, les partenaires du projet se sont associés pour assister à la naissance d'un spectacle sur les milieux humides. « Bleu Grenouille », créé par la Compagnie des Petits Délices. Il devrait se jouer au Parc naturel en avant-première le 20 décembre (voir page 8).

Donc quelques années bien remplies pour un projet dont le but était la valorisation des milieux humides par des actions artistiques et culturelles. Avons-nous rempli ces objectifs ? J'oserais dire que oui.

© Julie Bourgeois

Ça bouge dans la Vallée !

Bettie est le nom d'une toute nouvelle ASBL constituée cet été à Metzert. Elle s'engage à créer du lien entre les producteurs locaux et les habitants d'Attert et d'Arlon.

Bettie donne ainsi accès aux producteurs locaux à un moyen supplémentaire de vendre leurs produits, de se faire connaitre, de diffuser leurs savoir-faire et leurs produits et d'entrer en contact avec une clientèle qui n'a pas eu l'occasion de franchir le pas vers une consommation raisonnée et respectueuse du vivant.

Bettie a ainsi réuni une quinzaine de producteurs dont une grande partie étaient présents lors du marché organisé le 20 septembre dernier sur le terrain des anciens établissements Incoul à Tontelange.

Depuis début octobre, la phase de test a démarré et se poursuivra jusque début décembre. Une trentaine de clients sont déjà très heureux de profiter de ces produits livrés le samedi début d'après-midi. Les échanges avec les clients et les producteurs permettront de prévoir un lancement plus large.

En effet, à partir du printemps 2021, Bettie pourra servir un plus grand nombre de clients grâce notamment à un site de commande « en ligne » de tous les produits de petits producteurs locaux (fromages, bières, pains, farines, yaourts, et bien d'autres) et différents points de dépôts situés sur Attert et Arlon.

Toutes les informations peuvent être trouvées sur sa page Facebook *https://www.facebook.com/bettielocal*.